

*Proposition présentée par les députés :
M^{me} et MM. Jocelyne Haller, Thomas Wenger,
Pierre Eckert, Sandro Pistis*

Date de dépôt : 5 novembre 2019

Proposition de résolution

Japan Tobacco International : l'emploi plutôt que les actionnaires !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l'annonce faite par le direction de l'entreprise Japan Tobacco International SA de supprimer 268 de ses quelque 1100 postes fixes à Genève, alors que l'entreprise affiche depuis plusieurs années des bénéfices records (3,5 milliards de francs, avec une augmentation de 10,2% depuis le début d'année), continue à verser des sommes importantes de dividendes à ses actionnaires (2,4 milliards en 2018, soit une augmentation de 50% en 5 ans) et continue à payer à ses dirigeants des salaires astronomiques (1,6 milliard au total en 2018) ;
- le non-respect par l'entreprise des usages locaux en matière de consultation du personnel dans le cadre de licenciements collectifs et en matière de plan social et l'échec de la conciliation entamée devant la Chambre des relations collectives du travail en la matière ;
- la mobilisation active des employé-e-s pour leurs emplois et leurs droits dans un secteur où il sera extrêmement difficile pour la plupart d'entre eux de retrouver un emploi à court terme ;
- les annonces, durant la même période d'autres multinationales, de supprimer d'autres postes – 350 chez Coty et 60 chez Kellogg's –, pour un total donc de quelque 680 emplois disparus en quelques semaines dans notre canton ;
- la nécessité d'une mobilisation de toutes les autorités politiques afin de maintenir la pression sur ces multinationales, et en particulier sur Japan Tobacco International, pour qu'elles tiennent les promesses faites lors de

la campagne en faveur de la loi modifiant la loi sur l'imposition des personnes morales (RFFA), acceptée en votation populaire le 19 mai 2019 qui, en introduisant un taux unique de 13,99%, devait selon leurs propres affirmations maintenir l'emploi à Genève ;

- la nécessité d'une solution la meilleure pour les employé-e-s et pour Genève qui ne doit pas payer le prix en termes de coûts sociaux d'une politique du personnel irresponsable,

invite le Conseil d'Etat

- à intervenir fermement auprès de la direction de Japan Tobacco International afin de tout mettre en œuvre pour maintenir ces emplois dans notre canton ;
- à intervenir auprès de la direction de Japan Tobacco International afin de garantir au personnel et à son syndicat représentatif ses droits syndicaux dans les négociations en cours afin de garantir un plan social comparable avec les usages dans l'industrie genevoise et au niveau des plans sociaux que Japan Tobacco International offre dans d'autres pays, notamment l'Allemagne ;
- le cas échéant, à soutenir le personnel dans la mise en œuvre des solutions alternatives élaborées par les employé-e-s devant permettre de maintenir ces emplois dans le canton ;
- à œuvrer afin de développer à Genève un tissu économique durable et diversifié.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le 2 septembre, la multinationale du tabac Japan Tobacco basée à Genève (JT International) a annoncé à son personnel un plan de restructuration comportant la suppression de 268 des quelque 1100 postes fixes implantés à Genève. Cette annonce, faite dans le cadre d'une réorganisation mondiale du groupe, ouvrait ainsi une période de consultation avec le personnel qui, selon les obligations légales en vigueur en Suisse, doit notamment permettre au personnel de participer à l'élaboration de mesures alternatives permettant de sauvegarder un bon nombre d'emplois à Genève.

Rapidement, le personnel s'est organisé, et après plusieurs assemblées réunissant des centaines d'employés, a mandaté ses représentants pour entrer en négociation avec la direction afin qu'elle garantisse les conditions-cadres permettant une réelle consultation. Notamment, le personnel demandait un délai de consultation suffisamment long pour travailler sérieusement sur des alternatives aux licenciements, mais aussi la mise à disposition d'informations élémentaires pour se faire une idée précise de l'état de l'entreprise. Le personnel était confiant que l'entreprise, nommée à plusieurs reprises « employeur de l'année » par le magazine Bilan, et affichant une nouvelle fois une année commerciale record, allait satisfaire aux demandes du personnel.

La surprise fût d'autant plus grande que le personnel a rapidement dû constater que, non seulement, l'entreprise faisait fi des obligations légales en matière de procédure de licenciement, mais que, surtout, elle n'entendait aucunement accorder au personnel genevois le même traitement qu'à ses collègues touchés par la restructuration dans d'autres pays. Pendant plusieurs semaines, le personnel a ainsi subi des refus catégoriques d'entrée en matière et un manque total de respect face à des centaines d'employés touchés qui, pour un bon nombre d'entre eux, ont de longues années d'ancienneté au bilan. Cette attitude est d'autant plus surprenante que Japan Tobacco est non seulement signataire d'un partenariat avec l'Organisation internationale du travail pour promouvoir les droits des travailleurs, mais a aussi été parmi les bénéficiaires de la récente réforme fiscale cantonale (RFFA), promettant aux électeurs le maintien des emplois à Genève.

Face à cette situation, le personnel a finalement saisi fin septembre, avec l'aide du syndicat Unia, la Chambre des relations collectives du travail

(CRCT) afin de tenter une médiation. Aujourd'hui même, la CRCT a dû constater l'échec de la conciliation, échec que le personnel met entièrement sur le compte de l'attitude intransigeante et incompréhensible de l'entreprise.

Par la suite, le personnel n'a cessé de lancer des appels au dialogue et attend de l'entreprise l'ouverture de véritables négociations sur le maintien des emplois et sur le plan social. Une action de solidarité a eu lieu le mardi 22 octobre, sans que cela ait eu un impact sur l'évolution des négociations.

Aujourd'hui, les employés sont confrontés à des craintes sérieuses quant à leurs perspectives professionnelles dans la région. Alors que durant la même période d'autres multinationales ont annoncé la suppression de postes – 350 chez Coty et 60 chez Kellogg's, pour un total donc de quelque 680 emplois disparus à Genève en quelques semaines – il s'avère qu'il sera extrêmement difficile pour la plupart d'entre eux de retrouver un emploi à court terme.

C'est pourquoi il est important que le Conseil d'Etat maintienne la pression sur ces multinationales, et en particulier sur Japan Tobacco International, pour qu'elles tiennent les promesses faites lors de la campagne en faveur de la loi modifiant la loi sur l'imposition des personnes morales, acceptée en votation populaire le 19 mai 2019 qui, en introduisant un taux unique de 13,99%, devait selon leurs propres dires maintenir l'emploi à Genève. Il n'est en effet pas aux collectivités publiques de payer le prix en termes de coûts sociaux d'une politique du personnel irresponsable.

C'est pourquoi, au vu de ce qui précède, les signataires de la présente résolution vous invitent, Mesdames et Messieurs les députés, à la soutenir et à l'adresser au Conseil d'Etat.